



Webinaire Projet sportif fédéral (PSF) 2025 #2

Lancement de la campagne :
Evaluation, dépôt des dossiers, rôle des CTI...

25/03/2025 – CFI – CD/AL/TB



@FSGTofficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

1. Evaluation des actions 2024, demande de subvention 2025

- a) Rendre compte d'une action financée en 2024
- b) Elaboration des projets d'action 2025
- c) Déposer une demande de subvention 2025

2. Calendrier de la campagne

1. Evaluation des actions 2024, demande de subvention 2025

a) Rendre compte d'une action financée en 2024

POURQUOI ?

- **Obligatoire** : avant le 30 juin 2025
- **Evaluer** : appréciation de la transformation observée au regard des objectifs fixés
- **Evoluer** : envisager des pistes d'amélioration dans la réalisation de l'action et le développement du club

COMMENT ?

- A saisir obligatoirement sur **Le Compte Asso**
- **En cas d'action non réalisée ou partiellement réaliser** : prendre contact avec la **Commission territoriale d'instruction (CTI)**

QUOI ? → COMPTE-RENDU

- **Quantitatif** : réalisation effective de l'action au regard des indicateurs définis préalablement
- **Qualitatif** : satisfaction des acteurs impliqués et des bénéficiaires, améliorations possibles
- **Financier** : justification des dépenses et recettes

1. Évaluation des actions 2024, demande de subvention 2025

b) Elaboration des projets d'action 2025

TROIS (3) THEMATIQUES		
<p>DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES, COMPÉTITIVES ET NON COMPÉTITIVES, POUR TOUTES ET TOUS ET PROMOUVOIR LA RESPONSABILISATION ASSOCIATIVE (Développement de la pratique dans Le Compte Asso)</p>	<p>ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ POUR TOUTES ET TOUS PAR LE SPORT ET LA VIE ASSOCIATIVE (Développement de l'éthique et de la citoyenneté dans Le Compte Asso)</p>	<p>ÉDUCATION À LA SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS PAR LE SPORT ET LA VIE ASSOCIATIVE (Promotion du sport santé dans Le Compte Asso)</p>
ONZE (11) PRIORITÉS		
Créer et structurer des activités innovantes visant à les rendre accessibles au plus grand nombre.	Créer et structurer des actions visant à lutter contre toute forme de discrimination et violence associée, notamment les violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS).	Créer, développer des clubs et/ou des sections adaptées à l'accueil des publics seniors.
Former des animateur-ices omnisports et des dirigeant-es associatif-ves bénévoles et salarié-es.	Favoriser les échanges entre les cultures et les peuples sur le territoire français.	Former des bénévoles et salarié-es à la santé par la pratique d'activités physiques et sportives et à l'activité physique sur prescription (dispositif « sport sur ordonnance »).
Renforcer la pratique dans des territoires ou des publics qui concentrent des inégalités.		
Favoriser l'accès des femmes aux activités physiques et sportives et aux responsabilités associatives.	Sensibiliser et former les publics au développement durable et réduire l'impact écologique des structures et de leurs initiatives.	Développer des contenus et des activités adaptées et/ou innovantes à destination des licencié-es pour les rendre acteur-ices de leur pratique et de leur santé.
Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux activités physiques et sportives et aux responsabilités associatives.		

1. Evaluation des actions 2024, demande de subvention 2025

b) Elaboration des projets d'action 2025

Priorités de l'Agence nationale du sport (ANS) :

- Accès des femmes à la pratique sportive et aux responsabilités associatives → **Au moins 20% des crédits fléchés vers le public féminin**
- Pratique sportive des personnes en situation de handicap → **Handiguide des Sports** et programme « Club inclusif »
- Renforcement de la pratique sportive associative dans les QPV et ZRR
- Lutte contre toutes les formes de discriminations et violences associées, notamment les **VHSS**
- Adaptation des pratiques sportives au changement climatique
- Education à la santé par la pratique d'activités physiques et sportives

Principale évolution en 2025 :

- **750€ minimum par action** (500€ pour les structures bénéficiant de l'abaissement du seuil)
 - Deux actions financées au maximum pour les dossiers au seuil minimal de subvention (1500€ ou 1000€)

1. Evaluation des actions 2024, demande de subvention 2025

c) Déposer une demande de subvention 2025

DATE LIMITE DE DEPOT : VENDREDI 18 AVRIL 2025 – 16h00

1. Création et validation du compte → Ajout de votre association
2. Vérification et complétion des informations administratives
3. Saisie de votre demande de subvention → **Code unique pour les comités : 2255**
4. Suivi de votre demande de subvention



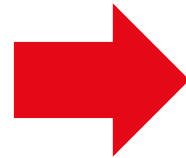
+ Tutoriel & FAQ

AURA Code : 2256	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Code : 2257	BRETAGNE Code : 2259
CENTRE VAL-DE-LOIRE Code : 2260	GRAND EST Code : 2261	HAUTS DE FRANCE Code : 2262
ÎLE-DE-FRANCE Code : 2263	NORMANDIE Code : 2264	NOUVELLE-AQUITAINE Code : 2265
OCCITANIE Code : 2266	PAYS DE LOIRE Code : 2267	PACA Code : 2268
GUADELOUPE Code : 2269	RÉUNION Code : 2272	

2. Calendrier de la campagne

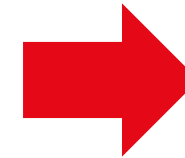
**Dépôt des
dossiers de
demande de
subvention sur
Le Compte Asso**

Du 24 mars au 18 avril



**Instruction des
dossiers par les
CTI et la CFI**

Du 21 avril au 23 mai



**Validation par la
CFI des
propositions
formulées par
les CTI**

A partir du 26 mai



@FSGTofficial

www.sportetpleinair.fr

www.fsgt.org